

2023.02-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 31/03/2023

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 07/04/2023

Séance du 6 avril 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE SIX AVRIL à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Ludovic MARLOT, Christian CHAMAYOU, Nathalie DEGUDE, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Olivier REGNAULT, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE, Caroline CANTIE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

Objet : Vente d'une partie de chemin rural situé à Puech Vialots

Monsieur le maire indique au conseil municipal que sur le cadastre de la commune, au lieu-dit Puech de Vialots, figure un chemin rural qui sépare deux parcelles. L'une appartient aux consorts TERRAL et l'autre à monsieur Christophe VIGUIER. Sur place, ce chemin, au fil du temps, est devenu inexistant.

Monsieur Christophe VIGUIER, propriétaire de la parcelle section AC, n°3, sollicite la Commune pour la vente cette partie de chemin rural.

En vue de cette vente par la Commune, il a contacté un géomètre afin d'établir un plan de division. Ce chemin représente 6a 40ca.

Monsieur le maire propose la vente de ce chemin à 1€. Les frais de notaire ne seront pas à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** la vente d'une partie du chemin rural de Puech Vialots d'une contenance de 6a 40ca à monsieur VIGUIER Christophe,
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de monsieur Christophe VIGUIER,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le maire
Jérôme CASIMIR



Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié